



## Travail en coupure le temps de pause max entre 2 périodes

Par **laptitangeles**, le **30/12/2013** à **15:21**

bonjour,Je voulais savoir quand on travail en coupure ex: 6h-9h 15h30-19h30 la pause entre ces deux périodes doit être de combien d'heures au maximum ? (grande surface prédominante alimentaire) Et le repos entre 2 journées est normalement de 11h, donc si je finis a 19h30 je ne peux reprendre le lendemain à 6h?cordialement

Par **Lag0**, le **30/12/2013** à **17:45**

Bonjour,A moins de dispositions particulières à la convention collective, l'amplitude d'une journée de travail est limitée à 13 heures. Donc le temps entre la première embauche de la journée et la dernière débauche ne doit pas dépasser 13 heures.Donc dans l'exemple que vous donnez, 6h/9h et 15h30/19h30, l'amplitude dépasse d'une demi-heure. Cet horaire ne serait pas légal.